

Prenez la ligne des revendications Force Ouvrière

Le droit et la liberté syndicale

SALAIRES

RETRAITES

CONDITIONS
DE TRAVAIL

EMPLOI
MOBILITE

PLAN 2012

COMMENT PRESERVER NOS DROITS
ET EN CONQUERIR DE NOUVEAUX ?

Faites entendre
Votre voix

FO
la force syndicale

Votez

Par la liberté et l'indépendance syndicale

Pour des syndicats libres

Pour le droit de négocier et d'agir

Pour la pratique contractuelle

www.fo-cheminots.com

Fédération FO des Cheminots 61 rue de la Chapelle tel: 218772 fax: 218771 courriel:fédération@fo-cheminots.com

Nos droits doivent être défendus et améliorés !

Les droits des salariés, une conquête de liberté !



Ce n'est qu'en 1884, que les salariés ont acquis le droit de se syndiquer librement. Les syndicats pouvaient ainsi se constituer sans autorisation gouvernementale. Ainsi tous les courants de pensée se retrouveront représentés. C'est cette liberté qui permet la naissance de la CGT-Force Ouvrière après la guerre. Pour lutter contre la mainmise politique, pour garder l'indépendance et la liberté de jugement et d'action.

Tous les acquis sociaux sont des conquêtes.

Force Ouvrière et la politique contractuelle



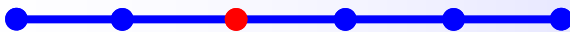
La Confédération FO est à l'origine du système actuel des droits sociaux pour l'ensemble des salariés, constitué par :

- ◆ La Sécurité sociale
- ◆ L'assurance Chômage (UNEDIC/ ASSEDIC)
- ◆ Les régimes de retraite directs et complémentaires
- ◆ Les Conventions Collectives
- ◆ Les accords interprofessionnels

La **pratique contractuelle** de FO depuis 60 ans, a ainsi fait la preuve de son efficacité : ceux qui l'ont condamnée ne peuvent que le reconnaître !

Expérimentée, FO gère avec sérieux les caisses de la protection sociale collective comme elle défend les salariés, avec une compétence reconnue, devant la juridiction prud'homale.

Et chez les Cheminots...



A la SNCF aussi, la Fédération FO des cheminots s'emploie à défendre réellement les intérêts individuels et collectifs des cheminots.

Ni démagogie, ni agitation ou compromission : seuls les faits comptent pour FO.

Sur chaque sujet notre fédération présente aux cheminots le pour et le contre et décide librement de sa signature, seulement lorsque les avantages l'emportent.

Ce fut le cas pour : les 35 heures, l'intéressement, les retraites, la pénibilité, la mobilité, le droit de grève, les salaires 2007 et 2008 que FO n'a pas avalisés.

Par contre FO a signé l'accord salarial 2006, l'accord sur les travailleurs handicapés en 2008. Le Temps Partiel choisi depuis 1995, l'accord Formation depuis 1989.

Mais pour chacun de ces accords, nous restons vigilants quant à leur application effective.

C'est la liberté de comportement, basée sur une pratique démocratique et syndicale.

C'est notre Force à chaque négociation, car notre signature est responsable.

Depuis 25 ans, tous nos droits sont remis en cause !



La part de la richesse nationale affectée aux salariés diminue constamment : en dix ans elle a baissé de 10 % !

Dans ces conditions, se refusant à accompagner la régression sociale, FO s'emploie à maintenir – au minimum – les droits des salariés.

Pour sa part, FORCE OUVRIERE, à la différence d'autres organisations, se refuse absolument à accepter ou même à collaborer :

- ◆ A la précarisation de l'emploi.
- ◆ A la précarisation des rémunérations (augmentations individuelles et intéressement, à la place des augmentations collectives).
- ◆ A la diminution des droits à la retraite.
- ◆ A l'assèchement des ressources des caisses de protection sociale.
- ◆ Au dé-remboursement des médicaments

Toutes ces attaques trouvent leur origine dans les directives de l'Union Européenne. Cela n'empêche pas FO d'être présente dans les organisations internationales (ITF ETF pour le transport) en y gardant notre liberté de jugement.

L'exemple des retraites



Concernant les retraites et en absence de toute autre possibilité, FO estime nécessaire aujourd'hui un appel unitaire à la grève interprofessionnelle. Elle se refuse en effet à tromper les salariés ou à participer à leur démobilisation.

C'est aussi pourquoi, notre Fédération avait appelé à la poursuite de la grève sur le régime spécial, y compris durant les discussions.

Une fois la grève arrêtée le gouvernement a réussi à faire passer sa contre réforme :

les cheminots jugeront ceux qui ont stoppé leur mobilisation.

Une "position commune" contre la démocratie



La signature de la « position commune » entre le MEDEF, la CGT et la CFDT, dont est issue la loi sur la représentativité du 21 août 2008 remet en cause la liberté syndicale et la pratique contractuelle, source importante de progrès social.

A cet égard, elle alerte les salariés sur l'abandon de la hiérarchie des accords (*le principe de faveur*) inscrite dans ce texte : la possibilité désormais accordée aux entreprises de déroger aux droits inscrits dans les conventions collectives nationales ! (le contingent d' heures supplémentaires dans un premier temps).

FO refuse d'accepter, que la liberté de se syndiquer (dans l'organisation de leur choix) soit retirée aux salariés. La « position commune » ouvre la porte à des « syndicats maison » (patronaux) sans possibilité de créer de véritables organisations libres et indépendantes.

FORCE OUVRIERE n'a pas d'autres intérêts que la satisfaction des revendications

FO tient tout particulièrement à sa liberté de comportement. sans contrôle gouvernemental

**Les élections DP/CE de Mars 2009
seront déterminantes pour l'avenir de la
LIBERTE SYNDICALE**

**POUR LE PLURALISME SYNDICAL
REJOIGNEZ**

FORCE OUVRIERE

**VOTEZ,
FAITES VOTER**

